

Séance du jeudi 11 janvier 2024

Date de convocation : 05 janvier 2024

- approbation procès-verbal réunion 14 décembre 2023
- bail centrale photovoltaïque « Les Poizas »
- acquisition terrains DE JESUS MANSO Virgilio
- DETR-DSIL : demande de subvention-année 2024 (amélioration défense incendie)
- informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 30) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés : Mmes LATREILLE - ASTIER BOURBON - M. VINCENT

Absente excusée ayant donné procuration : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)
Mme LHUILIER a été nommée secrétaire

PROCÈS VERBAL RÉUNION JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023

Modifier :

- votants prime pouvoir d'achat
- lotissement

BAIL CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE « LES POIZAS »

- dossier ajourné (attendre délimitation des nouvelles parcelles suite au bornage effectué le mercredi 10 janvier 2024)

ACQUISITION TERRAINS DE JESUS MANSO/COMMUNE

Dans le cadre du projet de lotissement, Monsieur le Maire a contacté Monsieur et Madame DE JESUS MANSO propriétaires de parcelles éparses sur le territoire communal et plus particulièrement de trois cadastrées lieu-dit « La Grande Croix ».

Après négociation, les propriétaires souhaitent vendre l'ensemble de leurs biens.

L'offre d'achat net vendeurs d'un montant de 6 500 € pour l'ensemble des parcelles a été acceptée.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL-ANNÉE 2024 Amélioration défense incendie

Monsieur le Maire précise qu'un travail relatif au recensement des poteaux incendie a été effectué par la collectivité en collaboration avec le SDIS. Il en ressort que 10 secteurs sur la commune ne sont pas desservis par la sécurité incendie. Le projet d'un montant de 65 306 € hors taxe établi par Veolia pourrait être subventionné en partie par l'État rubrique « environnement et développement durable-eau potable/amélioration défense incendie dans les communes de moins de 2 000 habitants ».

Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet, sollicite une subvention d'un montant de 32 653 € et s'engage à inscrire les travaux au budget - année 2024

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 - installation des gens du voyage :

- au Tertre Blanc : étudier l'opération « terrains familiaux locatifs »
- à La Haie Jallet : intervention de la gendarmerie et d'ENEDIS pour palier au raccordement illicite

2 - école :

- rentrée scolaire 2024-2025 : potentielle fermeture de classe (information transmise par l'Inspection Académique le 10 janvier dernier). 31 postes seraient supprimés sur le département. Concernant Châtillon-sur-Cher, l'effectif total passerait de 184 à 163 élèves.

- surveillance garderie périscolaire assurée par les élus en cas d'absence du personnel : en cas d'incidents, compensation du salaire par la mairie

- départ des enfants en classe de neige : visite de quelques élus à Super Besse durant le séjour du 03 février au 10 février 2024

3 - réunions - manifestations :

- remise à chaque conseiller du planning des commissions et cérémonies-année 2024 afin d'assurer une participation plus attractive

- invitations associations (représentations théâtrales Les Chantiounes adultes et enfants - banquet de Saint Vincent)

4 - travaux - divers :

- enfouissement réseaux rue des Girardières : retard branchement éclairage public en raison de la tempête du mois de novembre

- voirie communale : prévoir programme entretien

- tri sélectif : remplissage des colonnes jaunes abondant mais une seule collecte par semaine

- éclairage public rue du Haut Fourchaud : étudier la pose d'une crosse au niveau du n° 22 sur un poteau existant

- propriété de M. COQUANT rue des Bertousieux : poteau existant à l'acquisition du bien, élagage aux frais d'ENEDIS mais déblaiement aux frais du propriétaire

La séance est levée à 19 H 50